



1. Dispositions générales

Les présentes conditions générales de vente seront appliquées à toutes les opérations commerciales effectuées par BRAU, S.A.

2. Placement des commandes

Les commandes ont un caractère contraignant après confirmation d'acceptation par écrit de la société BRAU, S.A, qui sera équivalente à la formalisation du contrat. Toute modification de la commande de la part du client après acceptation de celle-ci ne pourra pas être prise en compte sans accord écrit et préalable de la société BRAU, S.A. et, si nécessaire, avec la modification correspondante du prix et de la date de livraison.

Dans chaque commande, il faudra indiquer très clairement:

- a) Référence, quantité et spécifications techniques du produit commandé.
- b) Coordonnées de livraison du produit. Personne s'occupant de la marchandise / téléphone de contact.

Sauf accord exprès des parties, la livraison de nos produits reste liée aux conditions techniques de livraison selon Norme EN 10162 pour profils en acier laminé à froid sauf pour la tolérance entre le rayon et la bordure de la section du profilage.

3. Cas de force majeure

Les Parties ne seront pas responsables des pertes, préjudices, dommages ou retards dans la livraison du Produit pour cause d'incendies fortuits, inondations, catastrophes naturelles, grèves, guerres, mobilisations militaires générales, émeutes, agitation ou désordre, restrictions dans la fourniture d'énergie, pannes des moyens de transport, défauts ou retards dans les livraisons effectuées par fournisseurs ou sous-traitants, ou d'autres actes de nature ou de force similaire ou analogue qui sont indépendants de la volonté de la partie invoquant la force majeure et que toute la diligence, l'habileté et la prudence voulues ne permettraient pas à celle-ci de prévoir ni d'empêcher la livraison de la commande.

4. Livraisons

Livraison EX Works

La société BRAU, S.A. fera la livraison de la marchandise en conditions EXW (Ex Works), d'après les INCOTERMS 2010 et leurs modifications, qui représente alors la livraison de la marchandise au client.

Par conséquent, BRAU, S.A. aura effectué la livraison de la marchandise après l'avoir mise à disposition du client dans ses installations de la ville de Soses (Lleida).

Le Client devra récupérer la marchandise dans les installations de la société BRAU, S.A. situées à Soses (Lleida), à l'heure et date fixées préalablement avec le Service Logistique de la société BRAUSA. A partir de ce moment-là, le Client devra s'occuper de la marchandise à ses risques et périls.

Les opérations de mise en charge de la marchandise dans les installations de BRAU, S.A. seront effectuées par BRAU, S.A., qui en assume la responsabilité, sauf pour ce qui est des opérations d'arrimage, qui seront prises en charge par le client et sans aucune responsabilité pour BRAU, S.A.

Sans préjudice des décisions antérieures, BRAU, S.A. ne réalisera aucune opération de mise en charge de marchandise avec des véhicules n'étant pas conformes aux normes de circulation générales et plus concrètement aux normes de transport routier.

Livraisons "Delivery At Place"

BRAU, S.A. fera la livraison de la marchandise en conditions DAP (Delivery At Place), d'après les INCOTERMS 2.010 et leurs modifications, ce qui représente alors la livraison de la marchandise au client.

BRAU, S.A. s'occupera donc des coûts du transport et des risques de la marchandise, jusqu'à sa livraison, sans la décharger, dans l'endroit indiqué par le Client dans la Commande. Les opérations de mise à terre de la marchandise seront prises en charge par le Client, qui devra assumer tous les risques dérivant de ces opérations, sans aucune responsabilité pour la société BRAU, S.A.

5. Acceptation de la marchandise et réclamations

Le Client devra s'occuper de la révision et de la visite de la marchandise, par rapport à la qualité et à la quantité, au moment de sa livraison. Une fois que celle-ci sera effectuée, la marchandise sera réputée livrée et agréée conforme, et donc sans possibilité d'effectuer des réclamations.

Au moment de la livraison, le Client devra signer le bon de livraison correspondant en double copie, dont l'une devra être délivrée à ce moment-là à la société BRAU, S.A. ou à la société de transport. Aussi, le Client disposera d'un délai de 30 jours, à compter de la date de la signature du bon de livraison, pour communiquer tous les dommages ou les défauts occultes découverts dans le Produit; une fois cette période écoulée, le client perdra tout droit à effectuer des réclamations auprès de BRAU, S.A.

Pendant cette période de 30 jours pour communiquer tous les dommages ou défauts découverts, en cas de désaccord entre BRAU, S.A. et le Client, un expert du Collège Officiel d'Experts et Techniciens en Génie Industriel de Lleida sera consulté, lequel s'occupera d'émettre une résolution par rapport à la raison du dommage ou du défaut occulte.

Concernant les réclamations pour ce qui est de l'usage, vente ou distribution de la marchandise vendue ou délivrée, seule ou en combinaison avec d'autres produits, ou toute autre réclamation par rapport à la livraison, les droits du Client et la responsabilité de BRAU, S.A. seront limités au remplacement de la marchandise avant mentionnée ou à la dévolution du prix de vente, ceci à la volonté de BRAU, S.A. Le Client n'aura jamais le droit de rendre la marchandise acceptée, dont le délai pour formuler des réclamations ait été dépassé. La responsabilité de BRAU, S.A. ne dépassera jamais la valeur des marchandises ayant subi des dommages au moment de la vente.

Toutes les réclamations doivent être effectuées par écrit, soit par courrier électronique, soit par bureau-fax.

Si le client emmagasine la marchandise à l'extérieur, ou dans des espaces ayant un haut taux d'humidité ou dans une ambiance corrosive, BRAU S.A. n'admettra aucune réclamation en raison de l'apparition de tout type d'oxydation ou de moisissure blanche, dans le produit à compenser.

6. Facturation / Paiement

Chaque envoi de marchandise comporte la livraison de la facture correspondante, dans laquelle seront indiqués le numéro de commande, la quantité envoyée, le prix de l'unité, le montant total et la date de paiement.

Si, 30 jours après la date de livraison de la marchandise, celle-ci n'a pas pu être délivrée en raison du Client, BRAU S.A. s'occupera de facturer la commande.

En cas de retard de paiement d'une des factures du client, BRAU, S.A. se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute exécution et/ou livraison d'une commande, jusqu'à la réception du paiement; dans ce cas-ci, le client en sera informé par écrit.

Si, un mois après cette notification, le Client n'a pas encore réglé la somme demandée, BRAU, S.A. pourra résoudre ladite commande unilatéralement; dans ce cas-ci, le client en sera informé par écrit.

Dans tous les cas, BRAU, S.A. pourra réclamer au Client une indemnisation en raison des pertes subies étant conséquence de la résolution, sans préjudice de son droit à réclamer d'autres indemnisations pouvant lui correspondre.

7. Fabrication de pièces en acier inoxydable

BRAU, S.A. informe que le processus de fabrication de profils en acier inox est effectuée moyennant des machines et outils destinés à la transformation de l'acier au carbone; il pourrait y avoir donc un minimum de contamination dans la coupe, le processus de poinçonnage, laminage ou pli du matériel. Aucune responsabilité ni garantie n'est assumée par BRAU, S.A, si, dans le processus de fabrication des profils en acier inox il y a une contamination avec particules d'acier au carbone dans les processus avant décrits.

8. Réserve de propriété

BRAU, S.A. se réserve le droit de garder la propriété totale de la marchandise vendue jusqu'au règlement total et effectif de la part du Client du montant facturé.

Le Client est obligé d'informer BRAU, S.A. de toutes les mesures adoptées par un tiers et affectant la marchandise pendant que BRAU, S.A. en détient la propriété.

Le Client sera responsable de tout dommage ou perte dans la marchandise quand celle-ci sera en sa possession, et il assumera toute la responsabilité des dommages qui puissent provoquer les marchandises qu'il détient en sa possession.

Si le Client n'avait pas payé la marchandise et il n'était pas possible la récupération de celle-ci de la part de BRAU, S.A. en raison de transformation, incorporation ou transmission à des tiers

de bonne foi, BRAU, S.A. aurait droit à l'indemnisation correspondante conformément au régime général des obligations réciproques spécifiée dans l'article 1124 du Code Civil espagnol.

9. Juridiction compétente

Les parties sont d'accord sur le fait que tout litige relatif à la présente commande, son accomplissement, exécution et interprétation, relèvera de la compétence exclusive du Tribunal du lieu du domicile social du Vendeur, c'est-à-dire, la ville de Lleida.

10. Loi applicable

Cette vente est soumise, interprétée et régie conformément au droit espagnol.